

# Association syndicale libre du Quartier de l'Horloge (ASLQH)

160.000 m2 - environ 2000 propriétaires ( > 1000 lots )

ROLE	ORGANE		TEXTES / ATTRIBUTIONS	FONCTION	ARTICLES	ALARMES
LOI	Droit des parties: accords contractuels	282 pages	Cahier des règles d'usage et d'habitation et de construction (CRUH 2, 3A, 3B)	Règles de répartition des charges	1	CRUH 2, art. 29-2-8 CRUH 2, art. 37.4.1 CRUH 3B, art. 25.10  Décrits la nature Défini les types (critères) Fixe le nombre de points
		19 pages	Statuts (Annexe 1 du CRUH 2)	Règles de gouvernance		
LEGISLATIF	Assemblée générale	15 membres : 15 copropriétés	Valide les comptes et les budgets Modifie les règlements	Décide	3	AG 17.12.1980  Fixe le nombre de points associés au caméra (modification CRUH 2, art. 25.09)
EXECUTIF	Conseil de gestion	9 membres individuels	Contrôle les comptes et les budgets	Contrôle	4	AG 02.06.1998  Donne le rôle de vérification de la gestion du directeur au conseil de gestion
PRESTATAIRE	Directeur	1 société :  Loiselet Daigremont Entreprises	Gère les biens communs et met en oeuvre les règles de répartition	Exécute et applique	5	Application de l'ensembles des CRUHs 2, 3A et 3B et des décisions des assemblées générales 1978-2015  Etablit un état annuel des points en fonction des changements (usages, foncier, etc.)
GESTION	Contrat de prestation de service		Réalise le "Drap de bain" Proposition de répartition des charges	Comptabilité analytique		